

Le Premier Ministre

n° 6117/SG

Paris, le 3 octobre 2019

à

Mesdames et messieurs les ministres,
Monsieur le haut-commissaire,
Mesdames et messieurs les secrétaires d'État

Objet : suivi des priorités de l'action gouvernementale.

Le Comité interministériel de transformation publique du 29 octobre 2018 a validé, pour chaque ministère, un plan de transformation ministériel (PTM) qui retrace les grandes transformations de l'action publique portées par chaque ministre, ainsi que les chantiers de réorganisation interne des administrations et des services publics dont ils ont la responsabilité. Ces plans ont vocation à être régulièrement mis à jour.

Au sein de ces plans ont été plus particulièrement identifiés les « objets de la vie quotidienne » (OVQ), sur lesquels le Président de la République s'est engagé, qui impactent directement la vie quotidienne des Français et qui nécessitent un engagement politique et opérationnel important pour que les résultats se concrétisent.

Le Président de la République a souhaité que soit renforcé le suivi de l'exécution des réformes. Le dispositif proposé doit permettre :

- la mise en place d'un suivi rapproché des OVQ pour vérifier la réalité du déploiement, ajuster le dispositif, faire remonter rapidement les indicateurs d'impact ;
- le maintien d'une supervision des plans de transformation ministériels, garantissant le bon avancement des chantiers importants menés par les ministères ;
- la prise en compte des besoins des Français, au plus près du terrain.

1. Suivi des objets de la vie quotidienne

Une soixantaine d'OVQ ont été identifiés, répartis entre 25 membres du Gouvernement (cf. annexe). Ces objectifs seront rendus publics et le Gouvernement communiquera en toute transparence sur leur état d'avancement.

À l'exception de certains portefeuilles spécifiques (armées, affaires européennes et étrangères, porte-parolat, relations avec le Parlement), chaque membre du Gouvernement est responsable d'au moins un OVQ¹. A chaque fois, il désigne un directeur d'administration centrale compétent et un chef de projet.

Un suivi sera mis en place selon les modalités suivantes :

- une réunion mensuelle doit se tenir autour du ministre, en présence du secrétaire général du ministère, des directeurs d'administration centrale et des chefs de projet concernés ;
- une réunion interministérielle (RIM) sera organisée, une fois toutes les six semaines, par ministère, à Matignon, pour rendre compte de ce suivi. Chaque semaine, trois ministères seront convoqués pour une RIM, sur un créneau hebdomadaire fixe. Elle associera le cabinet du Premier ministre, le secrétariat général du Gouvernement, la direction interministérielle de la transformation publique, le service d'information du Gouvernement et le ministère concerné ;
- les entretiens bilatéraux du Président de la République ou du Premier ministre avec un ministre seront l'occasion de points réguliers sur ce sujet ;
- un suivi régulier de la situation sera transmis, sur la base des réunions interministérielles, au Président de la République et au Premier Ministre, sous forme d'une synthèse de l'état d'avancement des OVQ ;
- régulièrement, la partie D du conseil des ministres fera le point sur les chantiers d'un ministère.

Un format de suivi des OVQ élaboré par la direction interministérielle de la transformation publique devra être utilisé par tous les ministères. Chaque ministère mettra à jour ce document de suivi en amont des RIM tenues toutes les six semaines, avec le soutien de la direction interministérielle de la transformation publique, qui appuiera également la rédaction du « bleu » établi par le secrétariat général du Gouvernement et validé par le cabinet du Premier ministre, et consolidera le document transmis au Président de la République, au Premier ministre, et, pour les chantiers relevant de leur responsabilité, aux ministères.

S'agissant de la communication, le service d'information du Gouvernement prendra en charge les travaux de description et de suivi des OVQ pour le site gouvernement.fr.

¹ S'agissant de l'outre-mer, une déclinaison des OVQ est réalisée lorsque cela s'avère pertinent.

2. Suivi des plans de transformation ministériels

Chaque trimestre, le ministère adresse un état d'avancement aux cabinets du Président de la République et du Premier ministre de la mise en œuvre du plan de transformation.

Les RIM de suivi des OVQ pourront, selon les besoins identifiés, intégrer un point sur un chantier d'un plan de transformation ministériel qui pourrait justifier une alerte, à la demande du ministère ou d'un chef de pôle du cabinet du Premier ministre.


3. Suivi des politiques publiques en région

Vous trouverez ci-joint une circulaire que j'adresse parallèlement aux préfets de région.

4. Suivi transversal par le secrétaire général de la Présidence de la République et le directeur de cabinet du Premier ministre

Le secrétaire général de la Présidence de la République et le directeur de cabinet du Premier ministre animent deux réunions par mois de suivi des chantiers prioritaires ministériels (soit 2 réunions par an par ministère). Chaque réunion, dédiée à un ministère, permet de faire le point sur les OVQ et les chantiers figurant dans les plans de transformation ministériels qui justifient une attention particulière.

La direction interministérielle de la transformation publique propose, en lien avec les cabinets du Président de la République et du Premier ministre, la liste des sujets à inscrire à l'ordre du jour. Elle assure la diffusion du compte-rendu de ces réunions à destination du secrétaire général de la Présidence de la République, du directeur de cabinet du Premier ministre et des participants du ministère concerné.


Édouard PHILIPPE